

## Procès-verbal

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 2 JUIN 2025 À 19 H 30.**

**Sont présents :** La mairesse suppléante, madame Edith Samson, la conseillère, madame Chantal Amstad, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu et Carl Thériault.

**Est absent :** Le maire, monsieur Mario Bastille

**Également présentes :** La directrice générale, madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, et la greffière, Me Molie DeBlois Drouin.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRESSE SUPPLÉANTE.**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**Rés. n°  
237-2025**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
238-2025**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 2025

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil adopte le procès-verbal du 20 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal

### 4. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2204 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Mesdames,  
Messieurs,  
Membres du conseil,

La présente assemblée de consultation a pour but d'expliquer le projet de Règlement d'urbanisme 2204 et de donner l'occasion aux personnes intéressées de s'exprimer sur le sujet.

L'objet du projet de Règlement 2204 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments consiste à assurer la protection, la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux soient par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants, lequel sera obligatoire à compter du 1er avril 2026 selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Entre l'adoption du premier projet et le second projet de règlement à l'étude aujourd'hui, une modification a été effectuée afin que le règlement s'applique uniquement aux bâtiments patrimoniaux construits avant 1940.

Si vous désirez consulter le document, vous pouvez vous présenter sur rendez-vous au Service du développement territorial à l'hôtel de ville ou au Service du greffe et des affaires juridiques au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville.

J'invite maintenant au micro les personnes qui auraient des commentaires ou des questions sur ce projet de règlement; la parole est à vous.

-----Période de commentaires/questions-----

Ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire puisqu'il ne contient que le contenu obligatoire.

Lors de la séance du conseil du 16 juin 2025 le second projet de règlement sera adopté.

### 5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2207 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1237 AFIN D'AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2207 amendant le Règlement 1237 afin d'augmenter le fonds de roulement et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2207 est disponible sur le site Internet de la Ville au [VilleRDL.ca/Reglements](http://VilleRDL.ca/Reglements) et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

## Procès-verbal

### 6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2206 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2206 modifiant divers règlements d'urbanisme et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2206 est disponible sur le site Internet de la Ville au [VilleRDL.ca/Reglements](http://VilleRDL.ca/Reglements) et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

Rés. n°  
239-2025

### 7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2206 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'une procédure semestrielle de modifications;

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil adopte le projet de Règlement 2206 modifiant divers règlements d'urbanisme;

Fixe l'assemblée publique de consultation à la séance ordinaire du 16 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
240-2025

### 8. APPROBATION D'UNE OFFRE D'ACHAT À INTERVENIR AVEC GAZ BAR ST-PATRICE

ATTENDU l'offre d'achat datée du 15 mai 2025 concernant une partie des lots 4 530 580, 5 338 100 et 4 530 609 du Cadastre du Québec à intervenir avec Gaz Bar St-Patrice inc.;

## Procès-verbal

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'offre déposée et juge cette offre acceptable;

ATTENDU que l'offre d'achat respecte les objectifs et les intérêts de la Ville;

ATTENDU que l'offre a été dûment signée en date du 21 mai 2025 et que l'acheteur accepte la présente offre aux conditions énoncées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil approuve l'offre d'achat datée du 15 mai 2025, annexée à la résolution, à intervenir avec Gaz Bar St-Patrice inc. pour un montant de 88 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
241-2025**

### **9. MANDAT POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 39, RUE AGNÈS-GIGUÈRE**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil mandate le Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Rivière-du-Loup afin d'intenter un recours en vertu du titre III de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), incluant notamment toute procédure accessoire, lequel recours visera à assurer la sécurité des personnes et la conformité à la réglementation municipale de l'immeuble situé au 39, rue Agnès-Giguère, à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
242-2025**

### **10. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU que l'aménagement paysager contribue à l'amélioration et à l'embellissement de notre milieu de vie;

ATTENDU la volonté conjointe de la Société et de la Ville de consolider et de soutenir l'aménagement de jardins collectifs et communautaires et les jardiniers qui y participent;

ATTENDU la santé administrative et financière de l'organisme ainsi que sa capacité à gérer ce type de projet;

ATTENDU la volonté de la Ville de poursuivre ses actions en matière d'agriculture urbaine et dans le contexte des besoins alimentaires actuels;

## Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil autorise la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Société d'horticulture de Rivière-du-Loup pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
243-2025**

### **11. NOMINATION DES LAURÉATS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUR LES PRIX PERCE-NEIGE 2025**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil, sous la recommandation du comité de sélection chargé d'analyser les candidatures, accepte la nomination des lauréats proposés et qu'il autorise le trésorier à procéder au versement de 5 bourses de 250 \$ chacune aux récipiendaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
244-2025**

### **12. DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE PARC CARTIER**

ATTENDU la proposition du comité de toponymie pour procéder à la dénomination d'une nouvelle rue à tracer dans le secteur des Plateaux entre les rues Charles-Eugène-Vallières et la rue Stanislas-Belle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil:

DÉCRÈTE que le nom de cette nouvelle rue soit connu et désigné en commémoration à la première présidente du Cercle de Fermières de Rivière-du-Loup, sous la dénomination suivante :

- rue Euphémie-Chouinard

DEMANDE à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser ledit nom de rue, conformément au document déposé par la ville de Rivière-du-Loup et annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal

Rés. n°  
245-2025

### 13. CONFIRMATIONS DE PERMANENCES

ATTENDU que les périodes de probation de madame Kimberly Sergerie et de monsieur Marc Gagnon arrivent à échéance;

ATTENDU que les rapports d'évaluation démontrent que ces derniers répondent à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'ils ont atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées respectivement au poste de préposée à la bibliothèque et au poste d'aviseur technique;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'ils ont atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de leurs fonctions et responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain confirme les permanences de :

- madame Kimberly Sergerie en tant que préposée à la bibliothèque au Service loisirs, culture et communautaire à compter du 10 mai 2025, conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup - Division Loisirs; et de
- monsieur Marc Gagnon en tant qu'aviseur technique au Service technique et de l'environnement à compter du 17 mai 2025 conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) division Cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
246-2025

### 14. CONTRAT DE TRAVAIL À TITRE DE CHEF AUX OPÉRATIONS TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain, approuve le contrat de travail à titre de chef aux opérations temporaire, annexé à la résolution, à intervenir avec monsieur Joël Rochefort et autorise le directeur et chef aux opérations du Service de sécurité incendie à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal

**Rés. n°  
247-2025**

### **15. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA PRÉPOSÉE À LA GESTION ANIMALIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain, approuve le contrat de travail, annexé à la résolution, à intervenir avec madame Jessy Carol-Ann Michaud, à titre de préposée animalière et autorise le directeur et chef aux opérations du Service de sécurité incendie à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
248-2025**

### **16. SUSPENSION DISCIPLINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain, entérine la suspension disciplinaire sans solde d'un jour dans le dossier 938352.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
249-2025**

### **17. EMPRUNT TEMPORAIRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE, DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES DE RUES POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par le conseiller Steve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Qu'en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt 2196 concernant les travaux de pavage, de construction de trottoirs et de bordures de rues pour l'année 2025, ce conseil sollicite la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par le maire et le trésorier, une somme n'excédant pas 1 519 700\$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, le maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal

Rés. n°  
250-2025

### 18. EMPRUNT TEMPORAIRE CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DE LA PATINOIRE SAINT-LUDGER

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Qu'en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt 2198 concernant la mise à niveau de la patinoire Saint-Ludger, ce conseil sollicite la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par le maire et le trésorier, une somme n'excédant pas 446 197\$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, le maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
251-2025

### 19. DÉLÉGATION - COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES AÉROPORTS

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil autorise le conseiller, monsieur Carl Thériault, à participer à la 23<sup>e</sup> édition du colloque du Réseau québécois des aéroports, qui aura lieu à Rivière-du-Loup les 16 et 17 septembre 2025, sous le thème « forces motrices » et autorise le trésorier à verser une somme de 696 \$ taxes en sus à l'organisme pour son inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
252-2025

### 20. CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE FEU MONSIEUR MICHEL GAGNON

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil, transmettre ses plus sincères condoléances à notre collègue, madame Marianne Gagnon, conseillère en développement durable, à la suite du décès de son père, monsieur Michel Gagnon ainsi qu'à l'ensemble des membres des familles Gagnon et Lavoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Corrigée par un  
procès-verbal de  
correction daté du  
13 juin 2025 et  
déposé à la séance  
du 16 juin 2025.

## Procès-verbal

Rés. n°  
253-2025

### 21. CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE FEU MADAME NOËLLA PLOURDE

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil, transmettre ses plus sincères condoléances à notre collègue, monsieur Denis Morissette, pompier, à la suite du décès de sa mère, madame Noëlla Plourde ainsi qu'à l'ensemble des membres des familles Plourde et Morissette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
254-2025

### 22. CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE FEU MONSIEUR BENOIT DESCHÊNES

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil, transmettre ses plus sincères condoléances à notre collègue, monsieur Joël Deschênes, journalier permanent, à la suite du décès de son père, monsieur Benoit Deschênes ainsi qu'à l'ensemble des membres des familles Deschênes et Thériault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante répond aux questions provenant de la salle.

### 24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M<sup>e</sup> Molie DeBlois Drouin

Le mairesse suppléante,



Edith Samson